

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, à la séance ordinaire du 4 juillet 2022, les ordonnances suivantes :

ORDONNANCES ADOPTÉES LE 4 JUILLET 2022 :

OCA22 16 0232, modifiant le texte de l'ordonnance entérinée par le conseil d'arrondissement le 7 juin 2022 par le biais de la résolution CA22 160196 et remplaçant le deuxième paragraphe par le suivant :

- Édicter conformément aux articles 17.1 et 17.2 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile du boulevard Dollard, entre le 2^e terre-plein au sud de l'avenue Van Horne et l'entrée du stationnement sous-terrain du Collège Stanislas, du 28 juin au 25 août 2022 inclusivement, pour la période estivale et la piétonnisation du boulevard Dollard.

OCA22 16 0233 autorisant la Coopérative Milieu de l'Île (MiL) à effectuer des travaux de finition des dalles de béton pour l'immeuble sis au 1115, avenue Marie-Stéphane, de 7 H 30 à 22 H les jours de semaine, et ce, à 14 reprises au cours des mois de juillet à octobre 2022, le tout conformément à l'article 4.1 du *Règlement sur le bruit* (AO-21) et aux conditions suivantes :

- Maintenir en place, à partir 19 h 00, des toiles isolantes sur le garde-corps de sécurité longeant l'avenue Marie-Stéphane;
- Déployer un plan de communication auprès des citoyens riverains des avenues Querbes, de l'Épée et Ducharme afin de les informer des dates et des heures des travaux visés par la dérogation et laisser les coordonnées d'une personne à contacter pour toute question ou plainte relative à celle-ci.

OCA22 16 0234 autorisant, du 4 juillet au 30 octobre 2022 inclusivement, :

- l'implantation et l'aménagement de rues actives et familiales visant notamment à transformer une rue afin de ne permettre que la circulation locale dans un secteur, sur les trois (3) tronçons du boulevard Mont-Royal compris entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Forêt.

OCA22 16 0235

POUR L'ÉVÉNEMENT FÊTE DES VOISINS DE L'AVENUE NELSON

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Nelson, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Villeneuve pour permettre la tenue de l'événement « Fête des voisins de l'avenue Nelson » le 10 septembre 2022, de 11 H à 18 H.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également une dérogation à l'article 9 dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise la fermeture à la circulation automobile de l'intersection au coin des avenues Bernard et Outremont pour permettre la tenue de l'événement « Montréal complètement Cirque » le 10 juillet 2022, de 8 H à 21 H.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également une dérogation à l'article 9 dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT TANGO DANS LE PARC

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire du parc Beaubien tous les dimanches, du 3 juillet au 4 septembre 2022 inclusivement pour permettre la tenue de l'événement « Tango dans le parc ».

POUR L'ÉVÉNEMENT GÉRIATRIE EN FÊTE

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire du parc Pratt le samedi 23 juillet 2022, de 13 H à 18 H pour la tenue de l'événement « Gériatrie en fête ».

Le conseil autorise également, conformément à l'article 6.4 du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107), une dérogation à l'article 6g) dudit règlement afin de permettre la vente de boissons et de nourriture dans le cadre de cet événement.

POUR L'ÉVÉNEMENT AFFICHAGE AU PARC CANIN DE L'APCO

Conformément à l'article 6.4 du *Règlement concernant les parcs et les endroits public* (1107), le conseil autorise que des affiches et panneaux soient installés au parc canin Mali du mardi 5 juillet au samedi 31 décembre 2022 afin d'annoncer la mission et les activités de l'Association du Parc Canin d'Outremont.

Montréal, le 12 juillet 2022

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate